

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Le réseau d'eau potable .....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Le réseau d'assainissement .....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>La collecte des déchets .....</b>	<b>7</b>

## **1. LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d' Eau Potable de la région de Vannes Ouest. Le point d'eau du syndicat est constitué par le barrage – réservoir de Pont Sal, sur la rivière *Le Sal* en Plougoumen, d'une capacité de 300 000 m<sup>3</sup> environ d'eau brute.

La production et la distribution ont été confiées par un contrat de gérance à la société SAUR France.

Le réseau communal est mis en charge par le réservoir sur tour de 500 m<sup>3</sup> installé au *Cosquer*, alimenté par une conduite de Ø150 mm de diamètre.

La distribution en direction de Locmiquel se fait par une conduite de Ø100 mm, celle en direction de Larmor-Baden et Port blanc par une conduite de Ø160 mm. De cette ossature principale, des ramifications en conduites secondaires de Ø33 mm à Ø8 mm de diamètre desservent les différents villages.

Une canalisation de Ø150 mm ceinture le site du golf.

La consommation en 2004 fut de 201 888 m<sup>3</sup> pour 2351 branchements.

La capacité des réseaux d' eau potable est globalement suffisante pour les années à venir. Le fait que plusieurs points d' entrées sur le réseau existant est un avantage. La modélisation hydraulique qui doit être réalisée par SAUR en application du contrat de service, croisée avec les données d'urbanisme, permettra d'apporter une réponse définitive et détaillée à court terme.

## 2. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

- **Eaux usées**

Le réseau d'assainissement actuel, de type séparatif, est raccordé à deux stations d'épuration.

La production et la distribution ont été confiées à SAUR France par un marché de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

- station d'épuration de Pont Claou (Bourg)

Elle est située dans le bourg de Baden. Elle dessert essentiellement le secteur du bourg et de la zone d'activité. Il s'agit d'un système de lagunage naturel mis en place en 1989.

Sa capacité nominale est de 2 700 EH, soit :

- charge hydraulique nominale : 405 m<sup>3</sup>/j,
- charge organique nominale : 162 kg/j,
- débit de pointe : 50 m<sup>3</sup>/h.

Les lagunes sont au nombre de 4 avec une surface globale de 27 000 m<sup>2</sup> et un volume de 27 900 m<sup>3</sup>.

Les effluents traités par la station sont utilisés pour l'arrosage du golf de Baden. Des équipements d'autosurveillance ont été mis en place au cours du printemps 1999.

- la station d'épuration de Port Blanc (Bourgerel)

Elle est située dans le secteur de Bois Bourgerel. Ce lagunage naturel mis en service en 1998 a été construit pour l'assainissement du secteur de Bourgerel, Port Blanc, Mané-Moustran, Kériboul ainsi que les villages de Breafort, Kervadail et Kernavalo. Certains secteurs sont en cours ou en projet de raccordement.

Sa capacité est de 2 400 EH, soit :

- charge hydraulique nominale : 360 m<sup>3</sup>/j,

- charge organique nominale : 144 kg/j,
- débit de pointe : 40 m<sup>3</sup>/h.

*Description des lagunes de Port Blanc*

	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Volume en m<sup>3</sup></b>
Lagune N°1	12 700	12 700
Lagune N°2	8 800	8 800
Lagune N°3	5 500	5 500
Total	27 000	27 000
Lagune de stockage	5 000	10 000

Les effluents traités sont rejetés dans le Golfe du Morbihan, à l'extrémité du parking de Port Blanc, par l'intermédiaire d'un émissaire de rejet en mer pour rejoindre un chenal maritime. Les rejets sont commandés par une horloge à marée ; ils se font lors de la phase descendante.

Aucune anomalie de fonctionnement n'a été relevée sur le secteur de la station de Port Blanc, contrairement à celui de Pont Claou où de nombreux dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de relèvement de Lann Vihan et Toul Broch. Ces derniers ont donc été réhabilités et équipés de bâches tampons afin de réduire les risques débordement.

La charge hydraulique en nappes hautes par temps de pluie atteint notamment 229 % de la capacité hydraulique nominale et les rendements épuratoires dépassent les normes en terme de DCO et DBO<sub>5</sub> en fin de période estivale, en raison de l'augmentation de la charge en entrée de station.

La qualité des eaux des zones de production est cependant jugée "saine et stable" et l'analyse des prélèvements effectués en 2006 sur les eaux de baignade des plages de Locmiquel et Sept Iles indique que la qualité des eaux satisfait aux normes fixées par le décret du 7 avril 1981 modifié.

L'objectif est toutefois de réduire au maximum les risques de

contamination bactérienne et les rejets d'eaux usées au milieu hydraulique superficiel.

Compte tenu du rythme d'urbanisation actuel, des possibilités d'accueil en zones urbanisées et en zones d'urbanisation future, la population à raccorder au réseau peut être estimée à 2 630 habitants supplémentaires en hiver et 4 770 en été. De plus, le développement de l'activité touristique permet de prévoir la réalisation de près de 380 emplacements supplémentaires. Le nombre de raccordements actuels devrait ainsi doubler à l'horizon des 20 prochaines années.

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en décembre 2002 préconise :

- de réduire les dysfonctionnements par temps de pluie,
- de réduire les introductions d'eaux parasites d'infiltration,
- de prévoir le raccordement des zones urbanisables et de vérifier si les raccordements envisagés ne vont pas entraîner des dépassements de capacité au niveau des stations.

Selon les estimations réalisées, la capacité de la station d'épuration de Pont Claou sera dépassée en situation future, aussi bien au niveau hydraulique qu'organique (523 m<sup>3</sup>/j prévus au maximum, contre 405 à l'heure actuelle et plus de 70 kg de DBO<sub>5</sub>/j en supplément).

La station d'épuration de Port Blanc devrait également être dépassée dans la mesure où la commune prévoit de raccorder des secteurs qui initialement n'étaient pas prévus en assainissement collectif : Bois Bas, Pen Mern et Toulindac.

Les lagunes de Pont Claou sont délestées sur celles de Port Blanc. Les effluents du poste de Lann Vihan et ceux du poste de Toul Broch sont ainsi envoyés vers Port Blanc qui devra alors présenter une capacité de 315 à 333 kg de DBO<sub>5</sub>/j, soit 5 250 à 5 550 EH.

Compte tenu de la capacité élevée envisagée pour la station de lagunage Port Blanc (> 5 000 EH), la mise en place d'une station d'épuration s'avère nécessaire. L'opération est programmée pour 2008 - 2009. Des adaptations devront également être opérées sur le réseau de refoulement (pose de nouvelles conduites), et un plan d'épandage des boues devra être réalisé.

- **Eaux pluviales**

La topographie du bourg et des secteurs agglomérés est telle que les eaux pluviales s'évacuent naturellement sur tous les versants vers la mer ou les talwegs qui y conduisent.

Les dispositifs actuels d'évacuation de ces eaux ont été réalisés dans le temps au coup par coup, par busage progressif des fossés et aménagement de caniveaux à ciel ouvert le long des façades des immeubles.

Des études hydrauliques des deux bassins versants principaux de la commune ont été réalisées par le bureau d'études BCEOM en 2001. Ces études expliquent techniquement la gestion du ruisseau du Rohu et du bassin versant de Kerfraval en ce qui concerne notamment les zones humides à protéger et les bassins de rétention à créer.

### **3. LA COLLECTE DES DÉCHETS**

L'organisation générale de la filière des déchets dans le département suit les directives inscrites dans le plan départemental des déchets dont la version révisée est annoncée pour fin 2007.

La compétence collecte et traitement des déchets est confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 à la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes. La collecte est assurée en régie communautaire, le traitement est exercé par le Syndicat du Sud Est du Morbihan, le SYSEM.

Les déchets non recyclables sont traités par enfouissement dans l'attente d'un site de prétraitement à l'étude par le SYSEM. Ils sont collectés en moyenne 2 fois par semaine sur l'ensemble de la commune.

Le tri sélectif a été mis en place en 2004. Il est basé sur l'apport volontaire des déchets recyclables aux colonnes spécifiques pour le verre, les papiers et les emballages. Les colonnes sont implantées à divers endroits de la commune.

Pour les encombrants, les habitants ont accès aux déchetteries du territoire de la Communauté d'Agglomération dont notamment celles de Ploeren et d'Arradon.